IMT Nuremberg Archives

H – 865

International Court of Justice

H0865 - 0002

Notice.

Not to be published until presented before the tribunal in open court and then only that portion actually submitted as evidence.

Ne pas publier avant présentation devant le tribunal en audience publique et seulement la partie réellement versée au dossier.

Nicht zu veroeffentlichen vor Darlegung vor dem Gericht (Tribunal) in oeffentlicher Sitzung und dann nur jenen Teil, welcher tatsaechlich zur Beweisfuehrung uebermittelt wurde.

Не публиковать до того, как представлено на публичном заседании трибунала и только ту часть, которая представлена в качестве доказательства.

H0865 - 0003

I certify that none of the documents included herein have been denied by the tribunal and that this document book has been examined with the prosecution in accordance with the ruling of the tribunal dated 4 April 1946.

Je certifie qu'aucun des documents ci-inclus n'a été contesté par le Tribunal, et que ce livre de documents a été examiné par le Ministére Public suivant les règles du Tribunal, en date du 4 Avril 1946.

Ich bestaetige, dass keine der hierin enthaltenen Dokumente vom Gerichtshof abgelehnt wurden und dass dieses Dokumentenbuch gemeinsam mit der Anklagevertretung durchgesehen wurde, in Uebereinstimmung mit der Entscheidung des Gerichtshofes vom 4.April 1946.

Signature of Counsel
Signature de l'Avocat
Unterschrift des Verteidigers.

H0865 – 0004

LIVRE DES DOCUMENTS "WALTER FUNK"

Table des Matieres

No

1. Déposition sous la foi du serment de Albert OESER, rédacteur de la "Frankfurter Zeitung" (Schramberg), du 23.10.45, avec suppléments du 28.12.45 et du 25.2.46.

(pour faire la preuve que FUNK s'efforçait, en mettant au besoin en danger sa position personnelle, de protéger les rédacteurs juifs contre les effets de la loi antisémite pour la presse.)

2. Déposition sous la foi du serment du Dr. Karl ROESEN (Garmisch-Partenkirchen) du 4.2.1946.

(pour prouver que FUNK s'efforça d'aider les artistes dans la limite de ses forces lors des mesures de contrainte prises contre leur création artistique. Il a accordé son aide aux artistes contre l'effet des mesures antisémites.)

3. Déposition sous la foi du serment de Luise FUNK (femme de l'accusé Walter FUNK) (Hechenberg, Post Bad Toelz) du 5.11.1945.

(pour prouver que FUNK, devant le Ministre GOEBBELS, désigna en novembre 1936, les mesures de terreur prises contre les juifs, comme intolérables et qu'il menaça de démissionner de son poste. Ensuite, que l'accusé reçut, à plusieurs reprises, des lettres de remerciements de juifs se trouvant à l'étranger pour avoir autorisé avec magnanimité les transferts financiers à l'étranger; et enfin pour prouver que les tentatives répétées de l'accusé FUNK pour toucher HITLER, échouèrent devant l'opposition de BORMANN.)

H0865 - 0005

No

4. Extraits du Livre du Dr. Paul OLSTREICH:

"Walter FUNK, une vie consacree a l'Economie".

et notamment :

a) Page 78: au sujet de l'entree de FUNK dans le Parti.
b) Page 81: au sujet du programme de construction économique de la NSDAP, formulé par FUNK.
c) Page 87: contre le baillonnement et l'uniformité de la presse.

5. Extraits du " Voelkischer Beobachter" du 14. octobre 1938.

" Le Ministre de l'Economie du Reich FUNK chez le Ministre-President bulgare".

(pour prouver que l'affirmation contenue dans le document 1301 PS, qui mentionne la presence de FUNK à la reunion de Goering le 14 octobre 1938, est fausse)

6. Extraits du " Voelkischer Beobachter" du 15 octobre 1938.
" Conversations economiques germano-bulgares.

7. du " Voelkischer Beobachter du 16 octobre 1938.
" Les relations economiques de l'Allemagne avec la Sud-Est.

8. du " Voelkischer Beobachter" du 16 octobre 1938.
" Le voyage dans le Sued-Est du Ministre de l'Economie du Reich est achevé."

9. Le discours du Ministre de l'Economie du Reich.
" Nouvelle politique - Nouvelle Economie" devant le Comité Directeur de la Reichsbank le 30.3.39.

(Edition speciale, en possession de la Reichsbank, Erlangen)

H0865 – 0006

No.

10- Discours de l'accuse FUNK.

" Les Etats du Sud- Est et la Communaute economique europeenne."

prononce devant la Societe de l'Europe du Sud-Est a Vienne le 10 mars 1944.

(Edition Speciale de la " Suedost-Echo-Verlags-Societe S.A.R.L.: Vienne 1944

en possession du Ministere Public.)

11- Discours de l'accuse FUNK.

" L'ordre Economique contre le mecanisme monetaire

prononce a l'Universite de Koenigsberg le 7 Juillet 1944.

(le manuscrit se trouve comme tirage a part en possession du Ministere Public.)

12- Extrait du " Voelkischer Beobachter" du 30.7.40. No. 212/page 8

" L'utilisation centrale de travailleurs etrangers"

(pour prouver la legalite du recrutement des travailleurs etrangers par ordonnance du Ministre du Travail)

H0865 - 0007

Au surplus seront utilisees pour la defense de l'accuse tous les documents contenus dans le dossier de l'accusation contre FUNK ou dans les debats et notamment:

No.	Texte	Page du dossier.	Page du livre de documents.
13.	3533PS Explication sur les positions de FUNK	4,9,22	1
14	2962PS Proces-verbal de la Reunion des Ministres du 15 mars 1933	6	36-42
15	2963PS Proces Ver al de la reunion des Ministres du 20 mars 1933	6	43-46
16	3501PS Deposition sous la foi du serment de M.Amman	9	47
17	1760PS Declaration sous la foi du serment de M. Messershmith	29	
18	1816PS Rapport stenographie sur la reunion concernant "Le probleme Juif" du 12 novembre 1938.	15	51-75
19	3545PS Photocopie de la page 2 de la Frankfurt Zeigt. du 17 novembre 1938	16	76-77
20	2194PS Lettre du 6.9.39 Copie de la loi relative a la Defense du Reich du 4.9.38	23	108-114
21	1301PS Rapport sur une conversation dans le bureau de l'accuse Goering le 14.10.38.	24/25	117-151.
22	3562PS lettre du 1.6.39 du delegue general pour l'Economie	26/28	152-155
23	699PS . Lettre de FUNK a HITLER	30	156.

H0865 - 0008

24	1039 RS Rapport sur le travail preparatoire concernant les questions de l'Est européen	30/31	157-160
25	1015 RS Copie d'une lettre des Ministres d'Etat pour les regions occupées de l'Est aux Commissaires du Reich au sujet des taches de l'Etat-Major Special Rosenberg au Ministere de l'Economie du Reich.		

-.-.-.-.-.-.-.-.-.-.-.

H0865-0009

DOCUMENTS BY .FUNK

No. I

C O P I E

Albert Oeser, Schramberg i. Wuertt. (zone francaise) 23 okt.1945
Schiltachstrasse 107.

Au tribunal International des Grands Criminels de guerre

N U R E M B E R G

Objet : Walter Funk.

Mon devoir de citoyen et mon devoir envers mon prochain m'obligent à faire la communication suivante, qui n'est provoquée par personne ; ayant entendu, ces jours-ci, par la Radio, qu'a Nuremberg seraient chatiées les fautes contre l'humanité commises meme en Allemagne, j'en conclus que, par contre les preuves d'une conduite humaine seront également soumises à l'appréciation. Pour prévenir tout malentendu : Je n'ai pas été membre du Parti National-socialiste ni d'une de ses ramifications pas davantage un admirateur du régime ou de ses principes.
Lorsque le Secrétariat d'Etat près du ministère de Propagande se trouvait encore entre les mains de Monsieur Funk, ce fut lui meme qui, sur mes propres représentations et sur celles de ma maison d'édition, autorisa quelques membres juifs du bureau de rédaction commerciale dirigé par

H0865 - 0010

moi auprès du journal "Frankfurter Zeitung", à poursuivre provisoirement leurs occupations dans notre association contrairement aux principes de la loi sur la presse de 1933, s'exposant ainsi indubitablement. Par cette action, il montra de la compréhension humaine. Je ne l'ai jamais entendu dans nos conversations avoir des déclarations inhumaines. Grace à ses concessions ces personnes en danger retrouvèrent à plusieurs reprises la possibilité de travailler et d'espérer avec nous et de préparer sans domma e matériel leur changement de profession et leur émigration. (Les prescriptions des pays d'immigration demandaient une plus grande dépense de temps, d'argent et force nerveuse, qu'on ne le sait en général)

Albert Deser : Chef de la Rédaction Commerciale du Journ. Frankfurter Zeitung, journal hai et finalement interdit par Hitler.

né le : 16 Avril 1878 à Heilbronn

domicile : Frankfurt a.M., Lichtensteinstr. 8 dans la zone interdite Américaine.

autre résidence: Schramberg en Würtemberg zone d'occupation francaise Schiltachstrasse 107.

Copie certifiée conforme à l'original.

Nuremberg, le 8 Mars 1946

Signé : Dr. Fritz Sauter

H0865 - 0011

DOCUMENT B FUNK
No 1a

C O P I E

Expéditeur
Dr. F Sauter
actuellement Nuremberg
Tribunal Militaire
International. Palais
de Justice.

Nuremberg, le 11 déc.1945
S/Hau.

à Monsieur Albert Oeser
Schramberg/Wuerttembg.
Schiltachstrasse 107

Très honoré Monsieur Oeser !

C'est avec beaucoup d'intéret que j'ai pris connaissance de votre lettre du 23.10.45 recue ce jour et concernant l'affaire Funk.

J'espère que vos indications contribueront à faire porter un jugement équitable envers Monsieur Funk.

Je vous prierais de faire donner une déposition sous la foi du serment de ce que vous savez et de me l'envoyer. Dans cette déposition sous la foi du serment vous devez confirmer sous serment vos indications, et faire légaliser votre signature par un notaire, ou par tout autre service public, habilité par les lois du Wurttemberg. Vous n'aurez qu'à vous adresser à ce sujet au service compétent et vous aurez tous les renseignements nécessaires.

Je vous prie de faire vos déclarations sous une forme aussi claire que possible pour donner de cette affaire une image intelligible et complète.

Il sera par exemple intéressant d'apprendre, comment vous et votre maison d'édition sont arrivés en réalité à s'adresser

H0865 - 0012

à Funk; étiez-vous ami avec Funk ? ou bien était-il au nombre de vos connaissances ? De plus, il sera opportun de mentionner les noms des membres juifs de votre rédaction, qui ont été autorisés à poursuivre leur activité, pour combien de temps Funk avait-il prolongé l'autorisation permettant de continuer cette activité (vous écrirez "plusieurs fois"). Que vous a dit Funk à cette époque, quand vous vous etes adressé à lui ? Est-ce qu'il a déclaré que l'on ne doit pas priver les gens de leur pain ? ou bien a-t-il dit, que l'on doit prendre des égards meme envers les juifs ? A-t-il peut-etre également mentionné, que sa position à lui personnellement était difficile, lorsqu'il voulait tenir compte de tels points de vue humanitaires, car lui-meme était soumis à certaines pressions??

Si cela peut etre avantageux pour Monsieur Funk, je vous prierais d'indiquer également, ce que sont devenus par la suite ces hommes menacés ? si on peut dire par exemple que Monsieur Funk a sauvé leur existence matérielle ?

Vous voyez donc quels sont les points auxquels j'attache de l'importance, et je vous prie, de vous prononcer à ce sujet dans votre déclaration sous la foi du serment, dans la mesure où ceci peut etre avantageux pour Monsiéur Funk.

Avec mes meilleurs remerciements pour vos efforts amicaux, et avec mes meilleures salutations

Votre

Copie certifiée conforme à l'original dont il est question

Nuremberg le 11.12.45

signé : Dr. Fritz SAUTER

Avocat.

H0865 - 0013

DOCUMENT B. FUNK

No. Ib

C O P I E

Albert Oeser (14) Schramberg, le 28 décembre 1945

Schiltachstr. 107 .

Mr. le Dr. F. Sauter

Tribunal Militaire Interallié

actuellement

(13) Nuremberg

Palais de Justice

Votre lettre du 11 décembre m'est parvenue le 24 décembre Certainement je suis pret à confirmer en pretant serment mes déclarations du 23 octobre si c'est indispensable pour atteindre votre but. Je peux les complèter dès aujourd'hui avec 8 noms, en partie avec des adresses de 1938/39. Je pourrai peut etre obtenir des renseignements plus précis plus tard, si le Tribunal veut me procurer pour le début du printemps et pour quelques jours le libre accès à mes effets à Francfort, y compris l'accès aux pièces du grenier et de la cave - A l'heure actuelle, je ne peux pas effectuer le voyage.

Cependant, je me demande, s'il n'était pas préférable d'envoyer la déclaration sous la foi du serment plutot au Tribunal qu'au défenseur, que vous paraissez etre. Peut etre vous prononcerez-vous tout d'abord à ce sujet. Je peux répondre sans autre formalité aux questions suivantes de votre

H0865-0014

lettre. :

Alinea 4, ligne 5 : Funk était au nombre de mes connaissances. Je l'ai connu à cause de son activité et de la mienne dans le domaine de la Presse à Berlin.

Ligne 12 : ... ne pas priver les gens de leur pain... non

Ligne 13 : ... prendre des égards envers... non

Ligne 14/16 : ... quelque chose d'analogue a été déjà dit dans la lettre d'octobre; je disais dans cette lettre, que Funk s'est sans aucun doute exposé.

Alinéa 5, ligne 4 : ... existence matérielle sauvée... serait trop dire. Mais les promesses de renouvellement faites une ou plusieurs fois, suivant les cas (sans doute jusqu'à quatre fois) à l'époque par le Secrétaire d'Etat au Ministère de la Propagande, Funk, ont permis à ces Messieurs en leur donnant un délai soit d'apprendre un autre métier, soit d'émigrer, de sorte qu'ils ont pu se chercher une nouvelle existence, Vous trouverez les noms et le sort des 8 rédacteurs à la page 2.

Considé ations distinguées

Signé: Albert Oeser

Copie certifiée conforme à l'original en question.

Nuremberg, le 16.3.46

Signé: Dr. Fritz Sauter

Avocat.

H0865 – 0015

DOCUMENT B. FUNK

No. I c.

Feuille II

(Toutes les dates sont données sous réserve)

Mariés :

Ferdinand Freitag, nè en 1870 environ, mis à la retraite d'office en 1937 environ, émigré en Angleterre aux environs de l'été 1939 à Blackburn, Lanc.
126, Preston New Road.

Arthur Lauinger, né en 1882 environ mis à la retraite d'office en 1931 environ, émigré en 1939 à Londres.

Dr. Max Nuernberg, né en 1890 environ avait appris le métier de photographe, émigré en 1938 environ aux Etats Unis.

Dr. Franz Wolf, né en 1895 environ , changea de métier en émigrant aux Etats Unis où il entra dans la banque. Dernière activité connue: Bear Stearns et Co., dernière adresse connue: 217, Haven Avenue, New York

Dr. Fritz Rosenstiel, né en 1900 environ, changea de métier tout en émigrant tout d'abord à Londres-Hampstedd, et de là plus tard aux Etats

H0865 - 0016

Unis entre dans la banque à l'heure actuelle employé à la filiale de New York, de la Banque Arnhold Frères, Berlin-Dresden.

Bruno Wolff, né en 1905 environ émigra en 1937 à Zlin en Moravie; devint économiste des usines de chaussures de Bata, de là, en 1938 en France, et de là en 1940 en Angleterre ou aux Etats Unis.

Célibataires :

Lothar Bauer, né en 1905 environ changeait de métier et entra dans les finances; émigra vers 1936/7 au Brésil.

Dr. Otto Hirschfeld, né en 1900 environ, changea de métier pour entrer dans la banque; émigra vers 1937; dernière activité connue: chez Bernstein Macauley Inc., dernière adresse connue: 250, Park Avenue, New York.

Copie ci-dessus certifiée conforme à l'original en question. Nuremberg, le 16.3.46
Signé: Dr. Fritz Sauter
Avocat.

H0865 - 0017

DOCUMENT B. FUNK.

No. Id

C O P I E

Déclaration sous la foi du serment.

Dans le but d'etre soumis au Tribunal Militaire International de Nuremberg, je déclare, par la présente, sous la foi du serment, que les informations continues dans ma lettre du 23 octobre 1945 advenu au Tribunal et celles contenues dans ma réponse du 28 décembre 1945 advenu à Mr. le Dr. Sauter, avocat, actuellement à Nuremberg, sont conformes à la vérité.

Je sais que de fausses déclarations faites sous la foi du serment sont punissables.

Schramberg, le 25 février 1946.

-cachet- Signé: Albert Oeser.

La déclaration sous la foi du serment est authentifiée et la signature du rédacteur en chef Albert Oeser de Schramberg, qui a prouvé son identité par la carte d'identité No. 41 168 ost légalisée.

Schramberg, le 26 février 1946

Signature: greffier d'administration.

Copie ci-dessus certifiée conforme à l'original en question.

Nuremberg, le 16.3.46.

Signé: Dr. Fritz Sauter . Avocat.

H0865-0018

Doc. B. FUNK

N° 2

Dr Karl R O E S E N

Garmisch-Partenkirchen, 4 fevrier 1946
Ludwigstr. 39

D e c l a r a t i o n

L'avocat Dr F. Sauter, defenseur de l'ancien ministre de l'Economie du Reich Dr Walter FUNK, inculpé devant la Cour militaire de Justice Internationale de NUREMBERG, m'a demandé de faire une declaration, au sujet du Dr Walter FUNK.

Je suis informe de la gravité de fausses declarations faites sous la foi du serment.

J'atteste sous la foi du serment ce qui suit :

En ce qui me concerne :

Je m'appelle Dr Karl Roesen, ne le 25.6.1894, Avocat a Garmisch-Partenkirchen, Ludwigstr. 39. J'ai eté admis à poursuivre l'exercice de ma profession par le Gouvernement Militaire de Garmisch-Partenkirchen depuis le 23.7.45. Je n'ai pas ete membre de la N.S.D.A.P.

J'ai fait la connaissance du Dr Walter FUNK dans l'exercice de mon activité juridique pour le compositeur Dr Richard Strauss, qui se trouve pour lemoment en traitement en Suisse.

a) Sur l'époque qui precède 1935, date à laquelle commença mon activite pour le Dr Strauss, j'ai ete renseigné par le Dr Richard Strauss : je ne suis donc qu'un temoin indirect.

Alors que le droit de propriété etait ébranle avec le commencement de la domination nationale-socialiste, le droit d'auteur des compositeurs fut considerablement renforcé. Le delai

H0865-0019

de protection fut prolonge, l'organisation de la protection de l'artiste contre les representations gratuites fut fortement amelioree dans les Sociétés Stagma et Amré.

FUNK qui, à ce moment, faisait parti du Ministère de la Propagande, serait intervenu fortement pour cette evolution que le Dr Strauss desirait bien avant 1933.

b) FUNK ne s'est pas separe de Strauss lorsque celui-ci fut tombe en disgrâce et eut dépose ses fonctions comme President de la Chambre des Arts Musicaux à la suite de l'interception de sa lettre contestée adressee à l'écrivain Stephan Zweig.

A plusieurs reprises, FUNK est intervenu pour essayer d'apaiser des tensions. Il a également ose intervenir dans les questions qui avaient surgi au sujet des antecedents juifs de la belle-fille du maître, Mme Alice Strauss, nee Grab, originaire de Prag.

Lors de ses entretiens avec le Dr Strauss, FUNK ne s'est jamais montre comme un dogmatique, ni comme un membre du Parti sans egards, comme cela avait eté le cas, vis-à-vis du Dr Strauss par d'autres fonctionnaires du Parti.

Je fus particulièrement surpris au cours d'un entretien en juin 1940, qu'une critique du maître Strauss relative a la question juive et à ses suites culturelles et economiques, ait ete acceptee sans contestation.

Je ne suis pas a même de faire une deposition plus concrète.

signe : Dr Roesen

Avocat.

H0865-0020

Doc. B. FUNK

N° 3

Affirmation sous la foi du serment

Après que l'on lui eut recommande de faire ses declarations conformement à la verite, et après l'avoir instruite que ses declarations seraient presentees devant le tribunal pour être authentifiees,

Madame Luise FUNK (Bergerhof près Dietramszell) declare être prête à tout moment à confirmer par serment les declarations suivantes :

a) En novembre 1938, je rendis visite à mon mari Walter FUNK, au Ministère de l'Economie du Reich à Berlin, en compagnie de ma nièce, Mme Margit Köstler (Bergerhof près Dietramszell). Je venais de Hohenlychen où je me trouvais alors en traitement. Comme j'entrais dans sa chambre en compagnie de Mme Köstler, il fut appele au telephone et il prit la communication sans avoir au prealable pu nous voir, ni ma nièce, ni moi. Je fus donc temoin de la conversation telephonique à l'insu de mon mari.

D'après ce qu'il dit au telephone, j'ai pu comprendre qu'il était en conversation avec le Dr Goebells et ce, au sujet des excès juifs qui a ce moment là venaient de commencer. Mon mari dit, entre autres au telephone, au Dr Goebbels : "Etes-vous devenu fou, Goebbels ? Faire des cochonneries pareilles ? On a honte d'être allemand. Toute la considération dont nous jouissons a l'étranger est perdue. - Moi, je me donne nuit et jour du mal pour conserver le patrimoine national et vous le jetez par la fenêtre comme a plaisir. Si cette cochonnerie ne cesse

H0865 – 0021

pas immédiatement, je fiche tout en l'air."

Au cours de cette conversation telephonique, mon mari était particulièrement excité, a un point tel que je ne l'avais jamais vu ainsi. Il repeta encore une fois au telephone ce qu'il venait de dire a l'instant au Dr Goebbels.

b) Je sais egalement qu'au cours des années où il etait secretaire d'Etat au Ministère de la Propagande, mon mari reçut souvent des lettres de remerciements de la part de juifs qui avaient quittes l'Allemagne durant ces années la et qui le remerciaient de ce qu'il leur avait facilité le règlement de leurs affaires et leur avait permis d'emmener de telles valeurs a l'etranger.

- suite 11 -

H0865-0022

Doc. B. FUNK

N° 3 a

---

c) Pour un de ces juifs, il s'agit d'un banquier berlinois, Dr Berliner, qui emigra en Hollande vers l'annee 1930. Lorsque mon mari devint Ministre de l'Economie, celui-ci lui adressa de Hollande un telegramme conçu à peu près en ces termes :

"Je vous felicite cordialement pour votre nomination et avant tout je félicite l'Allemagne d'avoir nommé, comme Ministre de l'Economie, un homme tel que vous". - J'ai lu moi-même ce telegramme et je me suis, à l'epoque, entretenue avec mon mari à ce sujet.

d) Je sais de conversations avec mon mari, qu'il a enormement souffert de ce que Bormann ait toujours su empêcher qu'il puisse parler a HITLER; quand mon mari desirait avoir un entretien personnel avec HITLER, il devait attendre des mois jusqu'à ce que Bormann lui permit de se presenter.

Je certifie l'exactitude des declarations ci-dessus et suis prête a tout moment a en faire egalement le serment devant le tribunal.

MUNICH, le 5 novembre 1945 signe : Luise FUNK

Je confirme par les presentes que Mme Luise FUNK a signé personnellement en ma presence l'affirmation sous la foi du serment ci-dessus.

NUREMBERG, le 12 février 1946 signé : Dr SAUTER
Rechtsanwalt.

Copie certifiee conforme a l'original, qui est entre mes mains.

NUREMBERG, le 8 mars 1946 signe : SAUTER
Avocat

H0865 - 0023

DOCUMENTS B. W. FUNK.

No 4.

Extrait.

du livre du Dr. Paul OESTREICH:

" Walter FUNK, une vie vouee à l'Economie"

(Librairie Franz EHER, Munich 1941)

(Document 3505 PS - US. Dossier 653)

-,-,-,-,-,-

Page 78 (De l'entree de FUNK au parti national-socialiste)

.... " Il (FUNK) voyait le parlementarisme degenère, la corruption ! Il voyait l'echec du système gouvernemental de la democratie de Weymar dans les réformes economiques, sociales et morales les plus urgentes. Il apercevait la lourdeur, voire même l'insensibilite des milieux gouvernementaux en face des humiliations et de l'avilissement infliges sans cesse à la nation par l'ennemi. Il avait combattu contre toute cette misère, il avait mis toute son energie oeuvre, etudie jour et nuit pour reunir la documentation qui, par sa plume fut soumise au peuple allemand pour l'éclairer et pour un reveil national. Il ressemblait à un predicateur allant à travers les provinces de la patrie et il avait enseigné une saine economie et un état d'esprit national - Et le résultat ?

Le mot bien connu et indiscutable :

" Ce n'est ni par la plume ni par la parole que nous pourrons faire devier. le sort de l'Allemagne.!""

Lorsque nous aurons dit et proclamé tout ce qu'il faut dire et proclamer les articles de journeaux ne seront que des paperasses noircies d'encre et sans valeur et les discours du vent. Seule l'activite, seule l'action peuvent apporter le salut et mener l'Allemagne à la grandeur.

H0865-0024

((Fin de la citation)

Page 81. (relatif au programme de reconstruction économique du NSDAP formule par FUNK)

..... " Procurer directement du travail à la main d'oeuvre par de nouveaux investissements publics et privés. Creation de credits productifs par la Reichsbank, pas d'inflation, mais le retablissement d'une monnaie saine, d'une production saine, d'une économie encourageante basée sur l'argent et le crédit.
Abaissement general du taux de l'intérêt en tenant compte des relations individuelles de l'économie.
Installation d'une Administration du Commerce exterieur et d'un office des changes.
Réglementation nouvelle des relations économiques avec l'etranger sous la préoccupation des nécessités vitales du marché double et en prenant en considération des nécessités vitales, des exportations en faveur de l'Allemagne, l'assainissement des finances publiques par l'inclusion des Assurances sociales.

H0865 - 0025

DOCUMENTS B.W.FUNK.

No 4 a.

Feuillet No 2.

Walter FUNK.

Abandon des methodes insoutenables des subventions par l'Etat.

Mesures de protection publiques de l'agriculture.

Reorganisation de la propriété immobilière et foncière d'après les principes de la productivité et de la santé publique.

Agrandissement des bases de production des matières premières allemandes.

Création d'une nouvelle branche des industries et des professions nationales, ainsi qu'une transformation de la technique et de la fabrication.

-.-.-.-.-.-.-.-.-

Copie certifiée conforme à l'original:

Dr. SAUTER.

Avocat.

H0865-0026

DOCUMENTS B.W. FUNK

No 4 b.

En ce qui concerne la politique de presse cf :

Extrait

du livre du Dr. Paul GESTREICH:

" Walter FUNK, une vie pour l'économie."

(Edition Paul ETHER, Munich, 1941)

presenté comme document 3505 PS . U.S. Exh. 653.

Page 87

..... " Plus d'un journaliste parmi ceux qui ont exercé leur activité à Berlin et ailleurs lui gardent leur reconnaissance pour la façon dont il a pris en considération leurs désirs et leurs plaintes particulièrement pendant la période de transition.

C'est FUNK qui a prononcé le mot souvent cité plus tard, à savoir que " la Presse ne doit pas être un orgue de Barbarie ". Il s'élevait par là contre l'uniformité de la Presse et exigeait d'elle une personnalité. Mais il prit également la presse sous sa protection, la défendant contre les efforts faits par les services officiels pour que la presse leur"serve leur propre chou tout cuit". Cette expression est aussi judicieuse que cette autre : " la presse ne doit pas être le souffre douleur", quand deux services du gouvernement tentent de vider leurs querelles d'opinions par une polémique de presse ".

-.-.-.-.-.-.-.-.-.

Pour copie certifiée conforme à l'original entre nos mains.

Nuremberg, le 16.3.46.

Dr. Fritz SAUTER.

Avocat.

H0865 - 0027

Document B FUNK

No.5

Extrait

du "Voelkischen Beobachter" Edition de l'Allemagne du Sud du 14 octobre 1938 (Page 2) No.287

Le ministre de l'économie du Reich chez le ministre président bulgare.

Sofia, 13 octobre

Le ministre président et ministre des Affaires Etrangères Kjoesseiwanoff a recu,dans la soirée,le ministre de l'économie du Reich Walter Funk. L'entretien a duré plus d'une heure. Pendant la visite, la population de Sofia forma une haie serrée dans les rues conduisant au ministère des Affaires Etrangères où avait lieu l'entretien, manifestant ainsi son vif intérêt pour la visite de l'homme d'état allemand.

- - - - - - - - - - -

Pour copie certifiée conforme à l'original se trouvant entre nos mains.

Nuremberg, le 16.3.46

Avocat:

Dr. Fritz Sauter

H0865-0028

Document B. FUNK

No. 6

Extrait

du "Voelkischer Beobachter" édition de l'Allemagne du Sud du 15.10.38 Munich.

Conversations économiques germano-bulgares.

Réceptions offertes au Ministre de l'économie du Reich Funk à Sofia.

Sofia, 14 octobre

Le Ministre de l'économie du Reich Funk rendit visite jeudi au Ministre du commerce Nikiforoff, au Ministre des finances Guneff et au Ministre de l'agriculture Bankoff. Au cours de longues conversations, le Ministre du Reich s'est entretenu avec les hommes d'état bulgares des questions économiques intéressant les deux pays. Plus tard le Ministre des finances a donné un déjeuner intime en l'honneur de l'hôte allemand.

Dans la matinée, le Ministre de l'économie du Reich a déposé une couronne de lauriers sur la tombe du Soldat Inconnu. A la solemnité prenaient part, outre l'attahhé militaire et l'attaché de l'armée de l'air allemand des personnalités officielles bulgares et allemandes. Une compagnie d'élèves de l'Académie militaire de Sofia rendit les honneurs. Le Ministre déposa ensuite une couronne au cimetière des héros allemand.

- - - - - - - - -

Le Ministre du commerce Nikiforoff donna jeudi soir un diner en l'honneur du Ministre de l'économie du Reich Funk au Casino militaire. Dans son allocution de bienvenue,

H0865 - 0029

le Ministre du commerce Nikiforoff attira particulièrement l'attention sur la première branche de l'économie bulgare, l'agriculture, que la Bulgarie s'efforce de continuer à développer et à rationaliser dans l'avenir. Les producteurs bulgares - ainsi s'exprima le Ministre - se montrent particulièrement satisfaits de trouver en Allemagne le meilleur débouché pour la production agricole, fait qu'on doit attribuer aux excellentes relations politiques existant entre les deux pays. Le Ministre souhaite étendre la production agricole de la Bulgarie jusqu'aux limites de la capacité d'absorption de l'Allemagne, et d'ouvrir ainsi plus largement le marché bulgare à l'industrie allemande.

Dans sa réplique, le Ministre de l'économie du Reich mit en lumière les bonnes relations économiques entre les deux pays amis qui se complètent. La production agricole bulgare est absorbée dans une mesure sans cesse croissante par l'Allemagne, d'autre part, la Bulgarie est devenue acquéreur de produits industriels allemands. Le but de son voyage est d'approfondir et de fortifier ses relations économiques si favorables.

Le peuple allemand a suivi avec une admiration sincère l'ascension économique de la Bulgarie accomplie sous la conduite de son roi et les efforts couronnés de succés de son gouvernement. L'admiration toute particulière de l'Allemagne va au paysan bulgare qui a su, de façon remarquable, adapter son travail et ses cultures aux besoins du pays. Les discussions que lui, Ministre du Reich, a eues avec le Ministre président, le Ministre de l'agriculture, le Ministre des finances, et le Ministre du commerce, ont à sa profonde satisfaction

H0865 - 0030

témoigné d'un plein accord sur les problèmes à la solution desquels les deux gouvernements doivent maintenant travailler en commun avec toute leur énergie. L'objectif ainsi poursuivi est un accroissement du volume du commerce des deux pays, l'exécution de tâches économiques constructives, le relèvement de la production, l'amélioration des transports et également des méthodes d'échange commercial entre les deux pays en général.

Les deux pays voulaient faire porter les contrats réciproques sur plusieurs années, afin de pouvoir assurer à l'économie bulgare, mais avant tout au paysan bulgare, la stabilité de la production et des prix.

- - - - - - - - - -

Pour copie certifiée conforme à l'original se trouvant entre nos mains.

Nuremberg, le 16.3.46

Avocat:

Dr. Fritz Sauter

H0865 – 0031

DOCUMENT B. FUNK

No 7

Extrait

du

"Voelkischer Beobachter" édition de l'Allemagne du Sud

16 Octobre 1938 - Walter FUNK

Les relations économiques de l'Allemagne avec le Sud-Est

Le Ministre du Reich FUNK devant la presse bulgare.

Sofia, 15 Octobre

M. FUNK, Ministre du Reich, a fait Vendredi devant la presse bulgare et étrangère d'assez amples déclarations sur le voyage qui l'a amené finalement à Sofia. Le Ministre a déclaré entre autres :

"Mon voyage n'avait pas pour but de mettre le Sud-Est sous une dépendance quelconque de l'Allemagne. Les méthodes que j'ai proposées auprès de tous les services sont telles que les relations économiques déjà existantes uniquement ne peuvent être exploitées à fond que par ces méthodes. Etant donné la manière dont se produisent les échanges de marchandises de l'Allemagne avec le Sud-Est, il ne s'ensuivra jamais une dépendance unilatérale des Balkans car l'économie de l'Allemagne et celle des Balkans se complètent de la facon la plus heureuse. Une dépendance des systèmes économiques des Etats balkaniques devant des systèmes économiques étrangers ne peut se produire que dans le cas où seront créés, ou seraient créés des relations économiques auxquelles manquent les conditions naturelles-

H0865 - 0032

Il est incontestable qu'il existe une région économique naturelle depuis la Mer du Nord jusqu'à la Mer Noire, région dans laquelle trouvent place bien des systèmes économiques nationaux. Les idées que j'ai soumises à chacun des gouvernements en particulier reposent sur le fait qu'il existe des possibilités économiques non encore exploitées dans tous les pays. L'Allemagne ne fera dès lors qu'aider à développer et à élargir les richesses du sol et les produits du sol qui n'ont pas été encore exploités. De cette facon, les Balkans auront un plus grand pouvoir d'achat et un standard de vie plus élevé. Les Balkans pourront acheter à l'Allemagne en plus grande quantité que par le passé et en retour l'Allemagne deviendra un plus gros client des Balkans.

Etant donné que les possibilités d'élévation de la production sont limitées de multiples facons l'Allemagne aidera les Balkans au moyen de crédits-matières. L'Allemagne a déjà accordé à la Turquie un crédit s'élevant à 150 millions de marks. Il ne s'agit pas là d'une dette publique au sens traditionnel étant donné que l'Allemagne importera de Turquie en compensation plus de marchandises qu'auparavant.

L'endettement en devises se trouve à l'oppose de ces crédits-matières étant donné que cet endettement mène à des mesures de déflation par lesquelles les conditions économiques d'un Etat doivent empirer. Mais les Etats ne peuvent porter aucun intérêt à ces méthodes. J'ai trouvé a poursuivi le Ministre, que les gouvernements étaient extraordinairement prêts à entrer dans mes vues.

H0865 - 0033

On doit tenir compte de ce fait qu'il existe une voie de communication naturelle par le Danube entre l'Allemagne et l'Europe du Sud-Est. En considérant cette hypothèse, Vienne deviendra l'une des principales plaques tournantes du trafic des marchandises. Par le Canal Rhin - Main - Danube une voie de communication également naturelle sera ouverte au trafic de la Mer du Nord à la Mer Noire.

H0865 - 0034

Suite de l'extrait du Voelkischer Beobachter
du 16 Octobre 1938. Edition d'Allemagne du Sud, Munich.

Au point de vue technique, cette voie navigable ouvrira sur une plus grande échelle que cela n'a été le cas jusqu'à présent les pays du Sud-Est au trafic.

De toutes facons nous ne voulons pas supplanter le commerce d'autres Etats. La nouvelle voie commerciale augmentera au contraire le commerce du Sud-Est avec les autres Etats de l'Ouest et du Nord de l'Europe.

Mais nous voulons également réaliser certaines intentions importantes qui peuvent être d'un grand avantage pour l'ensemble de l'Europe du Sud-Est. Nous pensons-là non seulement aux canaux déjà mentionnés et à ceux qui sont en cours de construction, mais également aux communications ferroviaires postales et téléphoniques. Enfin, il s'est produit des changements dans la situation en raison des événements de Tchécoslovaquie. Il ne faut plus s'adresser à la Tchécoslovaquie comme à un Etat purement industriel; cet Etat doit se tourner vers une politique agraire. Les conséquences économiques issues du changement de la situation me fourniront l'occasion de m'occuper de cela principalement lors de mon retour.

Du reste, je pense que grâce à ces évènements politiques importants l'économie recevra une nouvelle impulsion étant donné qu'il n'y a pas de bonne et saine économie sans bonne politique.

Les troubles économiques profonds que la crise de 1931-

H0865-0035

1932 a provoqués ne peuvent plus être atténués par les vieilles méthodes. Chaque Etat doit constituer en lui-même un corps sain. Une nouvelle vie économique se cristallisera dans les seuls pays où les échanges de marchandises et les systèmes économiques complémentaires passeront au premier plan en face des crédits d'origine politique et des opérations monétaires.

En ce qui concerne les relations de l'Allemagne avec les états de l'Europe du Sud-Est, toutes les conditions préalables sont données pour une évolution qui donnera satisfaction à tous les pays. Etant donné que je pense avoir lancé le développement économique dans cette direction, je suis content de mon voyage."

Le Ministre termine son discours par des mots de remerciement pour les preuves de sympathie qui lui sont venues de tous côtés.

.-.-.-.-.-.-.-.-.-.-.-.-.-.-.

Copie certifiée conforme à
l'original.
Nuremberg le 16. 3. 46.
Dr. Fritz SAUTER
Avocat

H0865 – 0036

Doc. B. FUNK

N° 8

Extrait du "Voelkischer Beobachter" du 16.10.38

Edition de l'Allemagne du Sud

Fin du voyage du Ministre de l'Economie du Reich dans le Sud-Est.

Sofia, 15 octobre

Le Ministre de l'Economie du Reich Mr FUNK qui a termine par une visite de deux jours, son voyage dans le Sud-Est, voyage qui l'a conduit à Belgrade, Ankara et dans la capitale Bulgare, a quitte Sofia vendredi soir en direction de Belgrade Berlin.

Pour prendre conge du Ministre du Reich qui voyageait en compagnie de sa femme et de son rapporteur personnel, le Conseiller Superieur du Gouvernement Walther ; les personnalités suivantes etaient à la gare : le Général Panoff, représentant du Roi, Mr Kjosseiwanoff President des Ministres et sa femme, Mr Nikiforoff Ministre du Commerce, Mr Guneff Ministre des Finances et Mr Bankoff Ministre de l'Agriculture, le Dr Ruemelin delégue allemand avec les membres de la Legation, Mr Draganoff Ministre de Bulgarie à Berlin, de même que des personnalites dirigeantes de la vie politique et economique de Bulgarie.

Le Ministre du Reich remercia specialement le President des Ministres pour son hospitalite et pris chaleureusement conge des hommes d'état dirigeants bulgares.

Pour copie certifiee conforme à l'original.

Nuremberg, 16.3.46

Avocat

Dr Fritz SAUTER

H0865 - 0037

DOCUMENT R. FUNK.

No 9

Walter Funk

E x t r a i t

du

" Discours du Ministre de l'Economie du Reich et President de la Reichsbank FUNK devant le Comite Central de la Reichsbank le 30 mars 1939 ".

(Triage special - en possession de la Reichsbank,Erlangen)

Page 4:

.....C'est alors que, par l'accord economique germano-roumain, on realisa pour la premiere fois dans un domaine de valeurs vraiment importantes un traite economique base sur le principe de la nouvelle politique economique commerciale allemande, et ce traite peut être qualifie de guide et d'initiateur. Ici ne roulent pas des "flots d'argent " ici on ne travaille pas avec des emprunts politiques odieux, ni avec des obligations de payer des interets et des devises, mais au contraire on mobilise et on utilise methodiquement des forces economiques naturelles et l'energie du travail pour une action commune, Cela se realise dans la collaboration methodique de deux economies populaires qui vraiment se completent de facon ideale, sous la direction de l'Etat.

De cette facon les richesses du sol de la Roumanie seront utilisees, les forces productives de ce pays seront accrues et le standard de vie de son peuple sera renforce,d' autre part l'Allemagne verra la situation de ses matieres premieres amelioree et ses possibilites d'exportation augmentees. Nous donnons des credits a long terme pour les produits semi-travailles et les produits finis qui seront a leur tour payes par la production du peuple roumain lorsque les

H0865 - 0038

marchandises ainsi investies, auront termine le circuit de la production .

Nos produits agissent, par consequent en Roumanie comme des devises, et les matieres premieres roumaines agissent chez nous comme des devises.Sur cette base la Roumanie finance sa nouvelle production avec des Lei supplementaires et nous finançons les notres avec des Reichsmarks supplementaires. Le decompte bancaire n'est plus alors qu'un probleme technique a la condition toutefois que ce trafic de reciprocite et de complement s 'execute , sur la base de prix fixes par l'Etat , de travail assure et de quantites fixees.

La production du travail reglee par l'Etat est donc ici aussi sur la base de securite de la valeur monetaire qui, a son tour presente la possibilite de transactions communes pour la monnaie, les credits et les capitaux.

L'Etat assure la monnaie par une active politique de conjoncture de l'Etat

H0865 - 0039

DOCUMENT B.FUNK

No 9a

Page 11

(Suite du Discours du 30.3.39)

Page 6:

.....Le monde a pourtant a moitie reconnu quel abus on a fait des credits etrangers apres le traite de violence de Versailles, Nous n'avons pas non plus introduit l'economie forcee des devises et la reglementation du commerce exterieur sur la base d'un despotisme ou d'une mechancete, ou sur la base de doctrines ou de theories economiques quelconques, mais parce que nous y avons ete contraints par une politique de credit internationale insensee et sans scrupules, dont les suites etaient d'autant plus devastatrices qu'elles atteignaient un peuple politiquement impuissant et un pays appauvri par une autorite brutale.....

Page 7:

.....Quand on nous tend la main pour un reglement des questions economiques internationales, pour aplanir des obstacles, pour enrayer l'evolution des crises naissantes et pour l'encouragement donne a la production et a son ecoulement, des investissements et de la consommation, nous sommes prets a collaborer bien entendu seulement en partenaires a droits egaux et a la condition que nos besoins nationaux soient respectes...

Page 8:

.....Nous avons eu avec l'Angleterre et la France des conversations pleines de promesses, afin d'encourager en commun les relations economiques internationales et de retablir l'economie mondiale sur une base solide.

H0865 - 0040

Ces conversations ont ete interrompues par les derniers evenements politiques. Je dis bien: "interrompues ", d'autant plus qu'apres l'etablissement de l'ordre nouveau dans l'Europe Centrale, la necessite de continuer ces conversations sera devenue non pas moins importante, mais plutot encore plus importante. Quand toutefois l'Angleterre a cru ces jours-ci devoir en venir a une saisie provisoire de biens prives d' un pays se trouvant sous le protectorat du Reich allemand, j'y ai vu avant tout un acte accompli sous l'influence du desordre et de l'insecurite generale et d'une meconnaissance des faits, et je suis convaincu qu'avec l'apaisement des esprits et la mise au point des choses, cette mesure aussi se liquidera d'elle-meme .

H0865-0041

DOCUMENT B.FUNK
No 9b

Feuille III

(Suite du discours du 30.3.39)

Je ne puis imaginer qu'il est de l'intention des Anglais de laisser les entretiens financiers et economiques internationaux qui doivent avoir lieu prochainement se derouler sous la pression de la lourde atmosphere que cette mesure amenerait.

Je pense par la notamment aux pourpalers imminents ayant pour but de maintenir etale la situation et pour lesquels il faudrait , d'apres nos propositions, trouver une nouvelle base qui soit precisement tres bien accueillie du cote anglais.

Nous sommes de toute facon, meme actuellement, encore d'avis, que l'Etat doit "meme internationalement " respecter la propriete privee, et nous voulons egalement conformement a cette opinion resoudre un probleme en rapport avec la transformation de la Reichsbank, dont, l'ordonnance du Führer en date du 19 janvier m'a fait une obligation.....

Page 10 :

.....On doit de plus regler a nouveau la participation de capital a la Reichsbank. Nous voulons avoir le plus d'egards possible pour les actionnaires actuels a l'interieur et egalement a l'etranger ,qui ont acquis leurs (actions) sur la base des decisions et principes actuellement inopportuns et perimes de l'epoque "internationale " de la Reichsbank.

Mais il semble insupportable qu'actuellement encore une partie considerable des actions de la Reichsbank se trouve a

H0865 - 0042

l'etranger. Ceci represente vraiment un cas unique d'une participation de capital a la banque d'emission d'un Etat souverain. Nous allons rapatrier ces actions et dedommager loyalement les proprietaires etrangers.

Nuremberg,le 19 Mars 1946.

Pour copie conforme
Dr. Fritz Sauter
Avocat

H0865-0043

Document B. FUNK

No. 10

Extrait

de "Walter Funk. Les pays du Sud-Est et la Communauté Economique Européenne." Page 13

Discours tenu devant la Société "Sudosteuropa" (Europe du Sud-Est) à Vienne le 10 mars 1944.

(Sudost-Echo Société d'Edition à responsabilité limitée /Vienne 1944.)

Page 13

... Si les obligations de payement qui en résultent pour l'Allemagne ne donnent pour le moment (et probablement pour toute la durée de la guerre) aucune possibilité d'équilibre de la balance des payements, les etats du Sud-Est devraient songer que le Reich, auquel ils sont liés par la destinée, reste toujours garant, qu'après la guerre, ce solde sera réglé par des livraisons de marchandises courantes et de bonne qualité, en prenant pour base le rapport des puissances d'achat tel qu'il existait au moment où le solde créditeur s'est constitué. ...

- - - - - -

Copie certifiée conforme à l'original.

Nuremberg le 16.3.1946

Avocat:

Dr.Fritz Sauter

H0865 - 0044

Document B.FUNK

No. 10a

Extrait

de "Walter Funk. Les pays du Sud-Est et la Communauté Economique Européenne."

Discours tenu devant la "Société de l'Europe du Sud-Est" à Vienne le 10 mars 1944.

(Echo du Sud-Est, Société d'Edition à responsabilité limitée Vienne 1944)

Page 18

... Nous n'avons nullement l'intention dans l'aprés guerre, au moment d'une collaboration pacifique internationale, d'enfermer la partie continentale de l'Europe et de la séparer d'avec les autres parties du monde plus favorisées par la fortune. Nous n'y songeons nullement, bien au contraire; la création de rapports étroits et fructueux d'économie mondiale devra être une des tâches les plus importantes de l'après-guerre. Le bon fonctionnement de l'économie mondiale sera cependant troublé tant que l'Europe avec ses forces indispensables et ses possibilités économiques ne sera pas redevenue un facteur important. La situation économique de l'Europe vis à vis du monde est naturellement d'autant plus forte si on évite l'éparpillement de ses forces économiques comme c'était autrefois le cas, et si l'Europe apparaît en face des autres grands espaces économiques mondiaux comme un bloc solide et unifié.

Copie certifiée conforme à l'original

Nuremberg le 16.3.46

Dr. Fritz Sauter, Avocat

H0865 - 0045

Document B. FUNK

No. 10b

Extrait

de "Walter Funk. Les pays du Sud-Est et la Communauté Economique Européenne".

Discours tenu devant la "Société de l'Europe du Sud-Est" à Vienne le 10 mars 1944.

(Sudost-Echo Société d'Edition à responsabilité limitée, Vienne 1944)

Page 20

... L'économie européenne future sera basée sur le principe de la propriété privée de l'initiative privée de la concurrence de production et d'un équilibre sain et juste des intérêts. L'économie dirigée par l'Etat n'exclue nullement la concurrence de rendement. Si nous devons actuellement, en raison des nécessités créées par la guerre nous écarter souvent de certains principes cela ne signifie nullement que nous n'allons pas dans d'autres circonstances revenir à ces principes et les appliquer avec d'autant plus de force.

Nous devons nous déshabituer en Europe de penser en petits groupes. L'Europe se trouvera après la guerre en face de grandes concentrations économiques et ne pourra garder sa position que si elle concentre également vis à vis de l'extérieur ses forces économiques, et en même temps conserve le dynamisme économique des différents pays et les laisse agir suivant leurs particularités. ...

Copie certifiée conforme à l'original

Nuremberg le 16.3.46

Dr. Fritz Sauter , Avocat

H0865 - 0046

DOCUMENT B. FUNK

No 11

Walter Funk

Ordonnance économique contre le mécanisme monétaire.

Discours du Ministre de l'Economie du Reich et Président de la Reichsbank Dr. Walther Funk

7 Juillet 1944

Imprimé en manuscrit

(Le manuscrit est en possession du Ministère Public.)

Lors d'une manifestation à l'occasion du quatrième centenaire de l'Université-Albertus à Koenigsberg (Prusse). Le Ministre del'Economie du Reich et président de la Reichsbank Dr. h.c. Walther Funk a parlé devant un auditoire d'économistes-théoriciens et praticiens appartenant au Reich et aux pays alliés ou amis ou neutres des plans monétaires anglo-américains et des bases de l'ordre économique et monétaire futur.

Copie certifiée exacte

Nuremberg le 16.3.46

Dr Sauter

Avocat

H0865 – 0047

Document B. Funk No 11a

Extraits de Walter Funk

Organisation économique contre le mécanisme monétaire.

Discours du Ministre de l'écomomie nationale du Reich, président de la banque nationale du Reich, Dr. Walter Funk.
le 7 Juillet 1944

(imprimé comme manuscrit. Le manuscrit se trouve entre les mains du Ministère public)

Page 11

.....Au cours des dernières années j'ai exposé à plusieurs reprises le point de vue allemand relatif à l'organisation économique et monétaire future. En ce qui concerne nos rapports avec nos partenaires l'idée de concurrence cède la place à celle de la coopération, à celle d'aide et d'assistance mutuelles.Nous n'avons pas le souci qu'à l'Angleterre pour le maintien de sa vieille industrie d'exportation, nous ne sommes donc pas jaloux si les autres pays développent leurs industries. Nous avons déjà prouvé avant la guerre, mais surtout pendant la guerre, que nous sommes prêts à mettre d'autres pays aussi au courant de nos meilleurs procédés techniques et à leur livrer nos secrets de fabrication, afin de maintenir la production à un niveau aussi élevé que possible. On dira peut-être que cela ne s'est fait que parce que nous y étions poussés par l'urgence des besoins de guerre. Mais quelqu'un pourra-t-il croire que ce que nous avons appris et enseigné de cette facon aux autres, pourrait jamais être perdu? Nous savons aussi que seulement par le fait de faire profiter entièrement les autres de notre propre science et de notre propre savoir, on peut créer cette confiance qui est la première condition indispensable d'une vraie intégration économique. Le but fixé par nous, à savoir que tous les pays d'Eu-

H0865-0048

rope doivent développer pleinement et exploiter à fond les Capacités de production existantes, représente en même temps le seul moyen de protéger le continent contre les misères du chômage.

L'Allemagne nationale-socialiste est venue à bout du problème du chômage et ce surtout en exploitant intégralement toutes les possibilités de production nationales et en se rendant, dans la mesure nécessaire, indépendante des marchés mondiaux. Ce n'est qu'ainsi que les pays européens pourront arriver à une situation de travail favorable et durable dans le cadre d'une propre collaboration économique. Cela ne veut évidemment pas dire que l'économie européenne doive renoncer au commerce avec le reste du monde. Plus notre "espace" aura une situation économique saine, et plus la prospérité de ce dernier croitra, plus il pourra se présenter sur les marchés mondiaux comme acheteur puissant. La réorganisation de l'espace économique européen à laquelle aspire l'Allemagne est basée sur le bon sens économique et elle repose sur le fait que notre espace ne pourra être satisfait que si la situation est bonne pour tous.

Feuille II.

H0865-0049

DOCUMENT B. FUNK
No 11b

Feuille II — Walter Funk

C'est pourquoi nous pouvons, en ce qui concerne le travail d'organisation projeté, renoncer au moyen de la contrainte directe et indirecte, et je ne puis que répéter :
La réorganisation à laquelle aspire l'Allemagne ne nécessite pas une subordination de l'un à l'autre, mais seulement l'intégration compréhensive de tous dans un cadre commun.....

Page 13

..... Le point de départ d'une future organisation monétaire internationale doit résider dans l'organisation des économies Nationales des peuples. Si l'Etat est fort, si la vie sociale des peuples est saine et si le travail est porté à l'extrême par l'exploitation complète des forces productrices naturelles et par l'application des meilleures méthodes de production, l'argent et la valeur monétaire auront une "valeur" dans le système économique raisonnablement dirigé, c'est-à-dire que l'argent aura la valeur qu'ont l'Etat et le travail et la valeur monétaire sera stable. Si les pays de l'Europe s'unissent sur cette base en une communauté économique, en reconnaissant exactement la similitude de leur destins et la nécessité d'une vie en commun, tout en conservant pleinement leur souveraineté d'Etat, les relations monétaires européennes seront fixées par des accords entre les Etats et seront librement conversibles, selon que la situation permet une réduction de la réglementation forcée du trafic des marchandises et de l'argent...

Page 14

..... Les conséquences financières et économiques qui se sont fait plus ou moins sentir dans tous les pays d'Europe au cours

H0865 - 0050

della guerre, ont naturellement trouvé aussi leur manifestation par le clearing et ont provoqué des arrêts et des inégalités. Mais il ne faut pas à present commetre la faute d'en rendre responsable le système du clearing.

Feuille III

H0865-0051

Feuille III

Quel que soit le système monétaire international, certaines défectuosités seront inévitables pendant la guerre. Il est certain en tout cas que le clearing international a répondu pour le mieux à la situation en Europe et il n'y a pas de doute qu'au retour à des conditions normales il sera facile de remédier aux défectuosités existantes et d'améliorer et de perfectionner le clearing. dans une large mesure. La question de la limitation entre le trafic du clearing et le trafic libre des devises est une question d'utilité et est différente dans chaque pays. Dans cet ordre d'idées le solde débiteur de clearing de l'Allemagne représente un facteur spécial. Vu mes déclarations répétées relatives à ce sujet, je puis me passer de le traiter de plus près aujourd'hui. Je ne veux qu'insister encore une fois sur une chose : la force productrice du Reich tellement accrue pendant la guerre enlève tout caractère douteux au fait que le paiement en nature de notre solde débiteur ne créera pas de difficultés une fois la guerre terminée. Il n'est d'ailleurs pas nécessaire de voir la liquidation des soldes de clearing sous le jour d'accords rigides portant sur des contrats réciproques de livraison de marchandises. Il y a aussi une possibilité de solution, si l'on nettait les soldes sous forme d'un emprunt négociable dans un espace économique aussi vaste que possible et que l'on pourrait utiliser en partie pour des placements, des investissements et finalement aussi pour le financement des marchandises. Des accords commerciaux bilatéraux, à longue échéance et portant sur des montants élevés pèseraient inutilement sur les systèmes

H0865-0052

économiques des deux pays et les limiteraient, alors qu'après la guerre les efforts doivent justement tendre à commencer une nouvelle vie économique et à la faire fleurir le plus possible, afin que les revenus puissent effacer les anciennes obligations.

J'ai montré dans les grandes lignes les plans monétaires de nos ennemis et j'ai exposé comment l'Allemagne se représente la réorganisation dans l'espace européen.

Une réorganisation basée sur nos principes offre à tous les Etats les mêmes avantages et protège la souveraineté de chaque Etat.

Pour copie conforme
Nuremberg, le 16. 3. 46

Dr. Fritz Sauter
Avocat
Munich.....

H0865-0053

Doc. B. FUNK

N° 12

EXTRAIT

du

"Voelkischer Beobachter" Edition de MUNICH 30.7.40

N° 212/Page 8

Franz EHER, successeur - Editeur - MUNICH

Bureau central d'embauche de main-d'oeuvre etrangère

La situation creee par la guerre a facilite le recrutement toujours croissant de la libre main-d'oeuvre industrielle etrangère.

Bien que les bureaux competents aient à plusieurs reprises fait savoir que le recrutement de la main d'oeuvre étrangère devait être exclusivement reserve aux bureaux administratifs d'embauche de la main d'oeuvre, il y eut neanmoins, ces derniers temps encore particulièrement dans les regions occupees, l'embauchage fait par des usines, des organisations, etc... sans l'intermediaire des bureaux d'embauche.

Le Ministre du Reich a donc de nouveau traite la question par decret. Les differents offices du travail auront à l'avenir a observer strictement les dispositions prises par le Ministre. Seuls, les bureaux d'embauche de l'Administration ont le droit de procurer de la main-d'oeuvre etrangère.

C'est, d'ailleurs, seulement avec leur autorisation que la main d'oeuvre etrangère pourra être utilisee.

Des mesures pour l'emploi et pour l'embauche ne doivent en aucune façon être prises par d'autres offices, car dans de nom-

H0865-0054

breux cas elles sont, non seulement en contradiction avec le droit interieur allemand, mais aussi avec des engagements internationaux conclus par le Reich et pourraient, non seulement avoir de lourdes consequences pour les offices d'embauche, mais peut être aussi pour l'engagement irregulier de la main-d'oeuvre. Les necessites exigent surtout une repartition rationnelle de la main-d'oeuvre, particulièrement dans le domaine economique de guerre. Elles exigent l'utilisation de la libre main-d'oeuvre industrielle etrangère vers les lieux où le besoin s'en fait le plus sentir.

Les chefs des bureaux d'embauche competents sont charges par le Ministre de l'informer immediatement des nouveaux manquements qui seraient constates dans l'emploi de la main-d'oeuvre industrielle etrangère.

L'utilisation de cette main d'oeuvre rend, en outre, necessaire de faire effectuer a l'avenir sa repartition d'une maniere exclusivement centralisee par une compensation dans le Reich par les soins du Ministre du Travail du Reich.

Des autorisations speciales accordees jusqu'à present a certains offices ruraux sont abrogées avec effet immediat. Seuls, pour ce que l'on nomme le petit trafic frontalier, les officiers du travail frontaliers gardent l'autorisation, comme par le passe, d'enrôler immediatement la main-d'oeuvre industrielle etrangère dans la mesure où elle est occupee comme population frontalière.

H0865-0055

Doc. B. FUNK

N° 12 a

Feuille II

La façon dont s'effectuera la compensation dans le Reich pour la main-d'oeuvre industrielle etrangère sera reglee séparement, cas par cas, par le Ministre.

L'embauchage ne sera fait que par des specialistes des bureaux de placement nommes par le Ministre.

Le Ministre se reserve le droit de decider jusqu'a quel point les representants d'usines, de groupes economiques, etc pourront exceptionnellement participer a cet embauchage.

Je certifie par la presente la concordance du present extrait avec l'original qui m'est soumis.

NUREMBERG, 18 mars 1946

Avocat :

Dr Fritz SAUTER

MUNICH

Je soussigne Max PUNCH certifie connaitre parfaitement la langue allemande et la langue francaise et atteste que le texte ci-dessus est la traduction sincere et correcte du présent document B. Funk.

le 24 avril 1946

le chef de la Section X

Max Punch